

# COMPTE RENDU DU PROCÈS DE STAN MAILLAUD, LANCEUR D'ALERTE ANTI-PÉDOCRIMINALITÉ

(31 JANVIER 2020 À SAINTES)

**Avertissement : Ce compte rendu peut souffrir de quelques imprécisions, car le texte est une reconstruction du déroulé du procès en fonction de nombreuses et rapides prises de notes de plusieurs sources, que nous remercions sincèrement. Des audiences filmées résoudraient ce problème d'imprécision, et donneraient au grand public un rapport exact des événements et débats.**

## INTRODUCTION:

Des Gilets jaunes, des militants anti-pédocriminalité, d'anciennes victimes et des parents d'enfants victimes, quelques professionnels du droit et de l'enfance, et des citoyens ayant découvert le combat de Christian Maillaud dit Stan récemment via internet, et qui pour la plupart assistaient pour la première fois à un procès, se sont déplacés des quatre coins de la France pour venir soutenir au Palais de Justice de Saintes, en Charentes Maritimes, cet ex-gendarme devenu lanceur d'alerte et activiste pour la protection de l'enfance, accusé de vouloir enlever des enfants, et condamné lors d'un premier procès en son absence en 2018 pour « association de malfaiteurs en vue de soustraire des mineurs à personnes ayant autorité ».

Il y a aussi quelques médias libres dont une équipe suisse, et des internautes ayant visibilité sur les réseaux sociaux, venus pour essayer de combler le vide informationnel laissé par des médias mainstream français très souvent démissionnaires sur le sujet de la pédocriminalité. Les organes de presse présents sont Sud-Ouest, dont les locaux sont en face du tribunal, le magazine « Le Nouveau Détective », Le Parisien, et l'AFP dont la dépêche en partie pré-écrite sera reprise par la plupart des médias français.

On peut voir aussi une imposante mobilisation policière, tant dedans que dehors, des forces de l'ordre bien protégées et armées, un fort dispositif de sécurité, ainsi que des agents en civil de forte carrure qui sillonnent les ruelles alentours.

La double fouille à l'entrée est très minutieuse, et tout le monde sent bien qu'on va assister à un procès particulier, la tension est palpable. Un petit tas de gilets fluo entassés derrière le portique de contrôle rappelle que dans le pays France certains habits ne sont plus tolérés. Au rythme des palpations, la salle du petit tribunal se remplit peu à peu, une centaine de personnes environ peut entrer dans la salle d'audience, et une cinquantaine d'autres doit rester dehors faute de places, malgré une première rangée de bancs restée vide. Ils vont tuer le temps et échanger toute l'après-midi dans la salle des pas perdus, sur le perron du tribunal, ou dans les cafés alentours du quartier.

Le public se lève comme un seul homme, silencieusement, quand Stan Maillaud entre dans la salle encadré de policiers, pour être placé dans le box des accusés. Visage reposé, polo blanc moulant, Mr Maillaud affiche un large sourire à la vue du public. Il est accompagné de son conseil Maître Jean-Pierre Joseph, avocat au barreau de Grenoble.

## OUVERTURE de l'AUDIENCE:

Le procureur, les assesseurs et Madame la Présidente entrent, et la salle se rassoit. Madame la Juge Claire Liaud entame l'audience en énonçant les instructions relatives à un déroulement serein du procès : pas de téléphones portables allumés, pas d'enregistrements sauvages, appel à rester calme, pas de réflexions à haute voix, sinon c'est l'évacuation. Elle mentionne que Mr Christian Maillaud fait opposition au jugement du procès de 2018. Ayant été condamné par défaut, ce procès est une nouvelle première instance. Un huissier tourne dans la salle pour prévenir tout enregistrement, et prise de photo.

Quand Madame la Juge demande sa dernière adresse connue, Stan Maillaud évoque une « question piège » en souriant, car il est en cavale depuis plus de 10 ans, il mentionne une adresse de 2006 à Boulogne Billancourt. Madame la Juge rappelle que, le 30 août 2018, il a été déclaré coupable d'avoir, courant 2012, participé à un groupement formé en vue de la préparation d'un crime, en l'occurrence l'enlèvement de trois enfants mineurs au moment des faits, une charge d'association de malfaiteur qui encoure 10 ans d'emprisonnement, et qu'il a été condamné à 5 ans de prison ferme, ainsi qu'à un mandat d'arrêt international, lequel a pu être mis à exécution, et qu'il a été extradé par Interpol depuis Caracas au Venezuela. Stan Maillaud a fait opposition à ce jugement, qui est donc mis à néant. Il est rejugé ce jour.

Le second avocat de Mr Maillaud, Me Jean-Pierre Vétillard, est absent et a fait savoir qu'il demandait le renvoi, car 2 semaines étaient insuffisantes pour étudier le dossier. Maître Joseph quant à lui affirme que le renvoi n'est pas nécessaire, la séance va donc se dérouler ce jour.

Pour les Parties Civiles, Mr Callaud, ex-mari de Sandrine Gachadoat, et leurs enfants, ne sont plus défendus par Maître Daniel Picotin comme au premier procès mais par Maître Francesca Satta, du barreau de Saintes. Le père, qui représente l'enfant mineur, ainsi que les deux enfants majeurs, ne sont pas présents, leur avocate leur ayant déconseillé de venir car ils sont très perturbés, pas préparés.

Madame la Juge précise que Mr Maillaud a présenté une demande de remise en liberté, jointe au fond du dossier. Stan Maillaud demande la jouissance de ce Droit Fondamental, annonce qu'il a une nouvelle domiciliation, demande à aller au fond du dossier une fois pour toutes, et précise qu'il ne prendra pas la fuite. Il donne une adresse d'hébergement chez un ami de longue date dans les Pyrénées Orientales.

Maître Satta s'y oppose, et rappelle que Mr Maillaud n'a pas répondu à la convocation de la Justice, qu'il avait fallu le chercher pendant qu'il « bénéficiait du soleil vénézuélien » et affirme que la Cour est très heureuse qu'il soit présent face à elle.

Le Procureur Mathieu Auriol se questionne sur le maintien ou pas en détention, précisant qu'il n'y a pas assez de garanties, et pas la moindre pièce sur la domiciliation de Mr Maillaud par un ami.

### **EXAMEN de la PERSONNALITÉ du PRÉVENU:**

Madame la Juge commence par dire qu'elle a peu d'éléments sur la personnalité de Stan Maillaud, qu'il était en fuite, qu'il a 52 ans, et elle lui demande de parler de son enfance de manière synthétique. « Dans quels malheurs avez-vous vécu ? ». Elle lui demande aussi d'évoquer ses valeurs, son héritage familial, notamment celui de Pierre Maillaud dit Pierre Bourdan, haute figure de la résistance française, son grand-père.

Christian Maillaud entame la narration : « Mon grand-père paternel était l'un des fondateurs de l'émission « les Français parlent aux Français », il s'était rattaché à la résistance du Général De Gaulle, et avait participé au Débarquement. Ministre sous Ramadier, il était à l'origine de la Loi renforçant la liberté de la presse, avait été ministre de la Culture, où il avait créé le Festival de Cannes, puis ministre de la Jeunesse et des sports ».

« Du côté maternel, c'était la même chose. Mon grand-père était chef d'un réseau de résistants au Maroc. Un de mes grands oncles avait été hussard. » Évoquant sa famille, Stan précise qu'il est compliqué pour lui d'être à la hauteur de cet héritage : « Je ne peux pas dire que je suis fier, car descendant d'une lignée difficile à assumer ».

« Mais ce n'est pas ça qui fait ma personnalité : je dois y enlever ces valeurs Républicaines chères à mes ancêtres. Moi, je ne crois plus en la République » ajoute Mr Maillaud, soulignant la « mort douteuse » de son grand-père peu après ses engagements en faveur de la Liberté de la Presse, une mort qu'il soupçonne d'être un assassinat couvert par l'État...

Stan Maillaud a un frère, plus âgé, médecin.

Madame la Juge lui demande de parler de son parcours scolaire et de ses projets quand il était adolescent.

Il voulait s'engager dans l'armée ou la police, pour « servir, secourir et protéger ». Il est entré dans la Gendarmerie, à l'école de sous-officiers de Châtelleraut, puis a intégré l'escadron de Gendarmerie mobile. Devenu sous-officier, puis soldat d'un escadron spécialisé de l'Armée de Terre, il dit « être tombé de très haut ». Il raconte ses premiers doutes quant aux Institutions lorsqu'il fut envoyé en renfort à la brigade de Kourou, en Guyane, où il a pu assister aux exactions de ses collègues et supérieurs : racket, passages à tabac, tournantes par les gendarmes, et même viols collectifs sur une jeune femme. Il dit qu'il n'avait rien pu faire, et que les victimes étaient souvent droguées. Puis il raconte qu'il a dû intervenir pour éviter qu'un jeune Suriname ne se fasse violer, ses collègues voulaient « le sodomiser pour lui faire passer l'envie de revenir ». Maillaud raconte : « Au moment de l'apéro – car ils boivent beaucoup –, les intimidations ont repris, ils ont commencé à enlever leurs ceinturons et poser leurs pistolets signe qu'ils allaient passer à l'acte.

Stan Maillaud explique qu'il a alors tenu tête, et refusé d'ôter son ceinturon et son pistolet comme l'avaient fait ses camarades.

« Ils voulaient sodomiser le gamin ! Il y a eu une bousculade, j'ai perdu mon sang froid ... » admet-il.

Par la suite il fut décrété qu'il avait inventé ça, et que cette affaire était l'origine des rumeurs sur lui, qu'il serait viré et risquait d'être interné. Il évoque un collègue, le gendarme Renaud, qui a eu moins de chance que lui, et a mal fini.

Sa carrière dans la Gendarmerie était fichue, il a donc demandé une mutation inter-armée dans le RPIMa (1er Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine). Le Commandant l'a soumis à une expertise psychiatrique qui l'a classé P1, « c'est-à-dire psychologiquement parfait ».

Après deux ans, il fut accusé de vol de matériel radio qu'il aurait transmis à des policiers russes, et d'intelligence avec l'ennemi. Le matériel fut retrouvé deux mois plus tard, oublié dans un garage.

Maillaud conclut tristement cette période : « Quand la disgrâce s'abat sur vous... une disgrâce sur la base d'une accusation mensongère ». « On m'a accusé d'intelligence avec l'ennemi car je serais en lien avec la police de Moscou ! (...) Un procès d'intention ! Mais bien que j'ai été blanchi, la disgrâce était tombée ». A l'annonce de la mort de son père gravement malade, il démissionnait, c'était la fin de sa carrière militaire, vers 24 ou 25 ans.

« Quand on fait tomber le paravent, soit il faut faire avec, soit il faut quitter. J'ai préféré quitter sans perdre mes valeurs. Mais mes idéaux se sont renforcés » ajoute-t-il.

Il profite de l'évocation de ces épisodes pour « rétablir la vérité à propos des mensonges véhiculés par des journaux qui ne cessent d'affirmer que l'Armée l'a révoqué pour des raisons psychiatriques ».

De retour sur L'Île de la Réunion, il travailla dans la sécurité privée, pour une boîte de nuit, et fut aussi moniteur de Kickboxing. Il créait ensuite son agence de sécurité privée « avec des caractéristiques d'intervention » pour la protection des commerçants de L'Île face à la mafia locale. Accusé d'être un groupe d'intervention, il eu des soucis judiciaires « J'ai compris que je faisais de l'ombre aux autorités » enchaîne l'ex-gendarme : « J'ai continué mon travail malgré les menaces du sous-préfet... Et comme par hasard, mes soucis avec l'institution judiciaire se multipliaient ».

Madame la Juge lui demande alors s'il se rappelle d'une certaine Samantha C.

Il répond que oui, c'était en 2005, c'était une jeune fille prise dans un réseau de prostitution dont il l'a aidé à sortir. Elle avait une dépendance à la drogue et a pu rentrer en métropole, il n'a pas eu de nouvelles d'elle par la suite.

Madame la Juge l'invite ensuite à raconter les soucis qu'il aurait eu à Madagascar, selon une femme qui prétendait qu'il l'avait aidée.

Christian Maillaud évoque un client qui lui a confié une mission particulière : aider sa fiancée à récupérer ses deux enfants enlevés et séquestrés par son ex-mari, qui les avait récupéré par la fraude. Le Ministère aurait fourni pour toute aide à cette maman une liste d'avocats, l'ex-gendarme a donc accepté d'essayer de récupérer les enfants.

Madame la juge : « Avez-vous procédé ? Et avez-vous réussi ? »

Stan : « oui j'ai accepté de les rendre à leur maman, mais refusant un enlèvement ou kidnapping, j'ai dû convaincre les enfants de me suivre. »

Madame la juge : « Avez-vous été poursuivi ? »

Stan : « Oui, à Madagascar, mais pas en France ». Il évoque une détention préventive, et affirme que cette mésaventure lui a ouvert un peu plus les yeux.

Madame la Juge lui demande « Pourquoi cette cause ? », et si cette affaire avait été vérifiée.

Stan : « Oui, par mon avocat », il explique que cette action était couverte par la Loi, que la mère avait bien la garde des enfants, mais que cette affaire lui avait servi de leçon, qu'il avait compris à cette époque qu'il valait mieux faire des enquêtes plutôt que de se mettre en danger, pour éviter comme ici au tribunal de Saintes de subir un procès d'intention. Il invoque l'état de nécessité, l'obligation de porter assistance.

Madame la juge poursuit « Comment vous fonctionnez ? Quelque chose de particulier dans votre enfance ? »

Christian Maillaud répond que non, pas le moins du monde, et que jeune il voulait protéger les animaux et les enfants.

Madame la juge : « Avez-vous été victimes d'abus de quelque nature ? »

Stan : « Pas le moins du monde ». « Je suis choqué par cette question, Madame la présidente, venons-en aux faits ! »

Madame la Juge : « C'est moi qui décide, vous pouvez refuser, vous avez le droit de refuser de répondre ». Elle lui demande ensuite si sur le plan personnel il ne souhaitait pas fonder une famille, un foyer.

Stan Maillaud évoque son « coup de foudre pour sa compagne actuelle Janett Seemann », son « âme sœur », au moment où il arrivait de l'île de la Réunion à Paris dans l'intention de porter son affaire devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, estimant avoir été injustement condamné.

La présidente poursuit : « en 2007, vous avez été condamné à un an de prison avec sursis pour abus de biens (ndlr : concernant la gérance de sa société)».

« Cette condamnation ne m'a jamais été notifiée ! » se défend Mr Maillaud. « La plus grave des accusations a finalement été jetée au panier par les magistrats : « organisation d'un groupe de combat », à moi tout seul ! C'est pour cela que le Conseil supérieur de la magistrature avait dû intervenir » (...)

« J'avais tous ces problèmes à régler avant. On n'a pas eu le temps de se marier avec Janett ».

Puis la présidente lui demande s'il a des problèmes de santé. Il répond par la négative, et il rappelle que son leitmotiv est de dénoncer les carences du système judiciaire.

La présidente se penche ensuite sur l'arrêt de la Cour d'Appel de Perpignan de 2009 concernant l'affaire du « petit Vincent » « difficile à synthétiser », arrêt qui l'a déclaré coupable « d'enlèvement d'enfant ».

Stan Maillaud : « Excusez-moi ! De soustraction de mineur sans fraude ni violence, pas d'enlèvement d'enfants ».

Madame la Juge : « Remis en liberté sous contrôle judiciaire, vous ne vous êtes plus présenté depuis le 1er mars 2007 ».

Stan Maillaud : « Je travaillais comme bénévole dans l'association « Politique de Vie » de Christian Cotten qui m'aidait dans mes démarches. J'ai été saisi d'une affaire d'un enfant de 10 ans qui manifestement subissait des violences de son géniteur » (Vincent).

Madame la Juge le coupe : « Manifestement ! »

S'en suit un échange où Stan Maillaud tente de prendre la parole sans y être invité.

Madame la Juge : « Que les choses soient claires, les yeux dans les yeux : Ici, c'est moi le patron ! » (...) « Encore une fois, c'est moi le chef ici ! »

Stan Maillaud : « Madame le chef je peux répondre ? »

Madame la Juge acquiesce.

Stan Maillaud poursuit : « Dans le cadre de cette association, où j'ai connu Maître Joseph, j'ai pu constater que la justice refusait de procéder à la recherche de la Vérité. L'enfant (Vincent) n'était pas entendu. Ça a été constaté par la magistrate Martine Bouillon, procureur, qui elle-même a gardé pendant un mois cet enfant pour tenter de faire rétablir ses droits fondamentaux ! La seule solution c'était ce que j'ai entrepris, je suis intervenu dans le cadre légal de l'état de nécessité ! »

Madame la Présidente rétorque : « La justice est passée et a reconnu votre culpabilité »

Stan Maillaud : « La décision ne m'a jamais été notifiée ! Je me ferais un plaisir d'en parler ! » . « C'était la raison de mon entrée en clandestinité à Montpellier ». « Mais avant que je passe en Cour d'Appel, des magistrats m'ont tenu un drôle de discours. Pour être remis en liberté je devais admettre trois choses devant la Cour :

- 1 – Que je n'avais aucune prérogative pour agir en matière de justice ;
- 2 – Que dans les affaires d'abus sexuel, depuis Outreau, il ne fallait pas écouter la parole de l'enfant ;
- 3 – Que dans cette affaire, Vincent était soit un menteur, soit manipulé par une mère hystérique ».

« J'ai compris que l'enfant serait remis au géniteur » « J'ai décidé de flinguer ma vie sociale le temps de publier la vidéo de l'enfant où il fait des accusations graves, vidéo qui est toujours sur le net ». (...) Avant, je suis allé voir le procureur Jean-Pierre Dreno qui a refusé de me recevoir. Je lui ai dit que l'enfant était avec moi et que je souhaitais qu'il regarde cette vidéo. Il a refusé d'entendre le témoignage de l'enfant et m'a jeté dehors. (...) Puis lors d'une garde à vue dans l'école, un gendarme m'a cuisiné pour savoir où était l'enfant. Je lui ai répondu que je ne le dirai jamais » (...) « La garde à vue fut annulée » (...) « Après la proposition indécente faite par les magistrats, j'ai décidé de publier ».

Maître Joseph prend la parole pour souligner qu'à ce moment, la mère avait la garde de l'enfant. L'ordonnance de placement qui avait confié la garde au père n'avait pas été notifiée à la mère. « Elle ne savait pas, ni moi, que l'enfant allait être rendu par ordonnance de placement. Stan Maillaud, de bonne foi, ne le savait pas non plus ».

Madame la juge : « Vous avez été reconnu coupable. » (...) « Ne trouvez-vous pas qu'il existe un danger à se faire justice soi-même ? Il y a un système judiciaire pour réguler les relations sociales et éviter ces agissements ! » (...) « Il y a un contraste entre cette volonté de faire la justice et cette façon de vous mettre contre la loi, hors la loi, puisque vous n'avez pas respecté votre contrôle judiciaire » « Il y a plusieurs Vérités : judiciaire, personnelle, émotionnelle... »

Stan Maillaud : « En principe. Mais quand ça ne fonctionne pas ? »

Madame la Juge : « Vous étiez hors la loi. Vous étiez sous contrôle judiciaire. »

– Stan Maillaud : « Je n'avais pas le choix. »

Madame la Juge : « On ne peut pas se servir des Lois que quand ça arrange ! ».

Stan Maillaud : « Je suis d'accord avec vous et c'est le reproche que je fais à l'institution judiciaire. »

A la question de ses moyens de subsistance, de savoir comment on arrive à vivre dans la clandestinité, Stan Maillaud répond qu'au début ils vivaient, avec sa compagne, sur les économies de cette dernière, puis ils ont travaillé « au black » comme coach sportif, dans des campings etc.. Vers la fin, il a reçu des dons modestes, par « pas mal de personnes » (...) « On a connu des périodes de disette, sans avoir de quoi se loger décentement ». Il précise qu'ils ont choisi de mener à bien ce travail citoyen de lanceurs d'alertes, que son petit blog est gratuit, et qu'il est lanceur d'alerte et rien de plus dans les faits.

« Quand Janett a été prise pour cible (placée en détention provisoire en 2012), on a décidé de partir pour le Venezuela, parce que c'est un pays en opposition avec la France où nous espérions obtenir l'asile politique. Nous avons mis cinq mois pour rejoindre le pays avec l'aide d'un skipper ».

– Madame la Juge indique : « Nous n'avons aucune trace de demande d'asile politique à la Chancellerie. »

– Stan Maillaud : « En effet, le dossier a disparu. Depuis, Janett a fait une nouvelle demande et a obtenu l'asile politique au Venezuela ».

Puis la présidente s'inquiète de savoir si Mr Maillaud comptait « faire des enquêtes toute sa vie », si « le fait d'être clandestin ne desservait pas sa cause », s'il se sentait « dépositaire d'une mission ».

Stan Maillaud explique qu'il avait pensé que la clandestinité ne durerait que quelques mois, il n'avait pas prévu ça. Il a publié l'affaire Vincent et ça a marché, il a donc décidé de continuer. Puis il a découvert en 2007 et pris très au sérieux le rapport de l'ONU de Juan Miguel Petit de (2003) qui préconisait la création de toute urgence d'un organe indépendant pour enquêter sur les carences judiciaires françaises en matière de viols sur mineurs. « J'ai répondu à cet appel : créer un organe indépendant, pour que tout citoyen puisse transmettre son dossier ».

Madame la Juge : « Ne pensez-vous pas que la clandestinité vous décrédibilise ? »

Stan Maillaud : « Non, par ce que ce rapport dénonce. Ce que dit le rapport est infiniment plus grave que ce que je dénonce. Le fait que des mères françaises, pour se protéger, n'ont d'autre choix que de fuir. Moi je n'ai pas fui, j'ai fait des enquêtes dans le pays qui me recherche. Des enquêtes de terrain, des nouveaux dossier et les publier, c'est tout ce que j'ai fait et rien d'autre. »

Madame la Juge : « Vous comptez continuer jusqu'à la fin de vos jours ? »

Stan Maillaud : « J'ai fait mon travail. Les lanceurs d'alerte ont le droit d'exister. Que faire d'autre ? Revenir ? Non. J'ai fait la démarche de demander l'asile politique pour sortir de la clandestinité et pouvoir faire des enquêtes de terrain. Ça dérange, mais ce n'est pas illégal ».

Maître Satta prend la parole et demande à Stan Maillaud de s'expliquer sur l'idée qu'il se fait de l'état de nécessité qu'il évoque souvent.

Stan Maillaud : « Par exemple, quand quelqu'un est en danger, et qu'il faut agir pour le défendre, le soustraire à ce danger ; quand il y a un manquement envers un citoyen et qu'il faut rétablir ses droits ».

Le procureur prend ensuite la parole : « Nous avons la chance de vous voir enfin, je suis très attentif, vous avez évoqué votre héritage familial, on vous traite de héros sur le net, de «Zorro blanc »...

Stan Maillaud : « Non, « Zorro blanc » ça vient d'un magistrat et des journalistes. Je ne suis pas un héros, juste un citoyen qui a de la compassion et qui s'est retrouvé dans une situation où il a du faire un choix : rester dans les clous ou faire quelque chose pour l'enfant. Pour l'affaire Vincent ça a marché, la Justice a reconnu et rétabli les droits de cet enfant. Ce n'était pas un kidnapping, il y avait la mère et la grand-mère avec moi, je n'ai fait qu'alerter le monde judiciaire. »

Le procureur poursuit : « Je peux comprendre ce souhait de Justice, mais ce qui me frappe c'est que vous êtes bien sûr de vous » (...) « Quand on n'est pas sûr à la fin d'une enquête, qu'est qu'on fait ? »

Stan Maillaud questionne à son tour : « Quand on n'est pas sûr si l'enfant est violé, on le remet à son géniteur ou pas ? » (...) « Je ne fais que donner la parole pour pouvoir faire une démonstration, et pour que les faits soient exposés publiquement. Je fonctionne sur des faits, des malversations. Je ne fais rien d'autre que permettre à des gens d'être interviewés. Je transmets un message, je n'ai pas à être sûr ou pas ».

Le procureur : « C'est la première fois que vous comparez en jugement public. Ça ne vous choque pas que tous les autres protagonistes de l'affaire soient présents au procès de 2018 et que vous vous soyez sur une île au Venezuela ? »

Stan Maillaud : « C'est votre point de vue. Ce qui me choque, c'est d'être mis en accusation sur du vent. Et que le premier réflexe a été de nous mettre en détention provisoire ».

Le procureur : « Une dernière question que je ne peux pas m'empêcher de vous poser : j'ai été frappé, dans le cadre du procès de 2018, de vous entendre parler dans des vidéos, de magistrats pédo-satanistes, de magie, de réseaux de violeurs d'enfants. Vous croyez vraiment ce que vous dites ? »

– Stan Maillaud : « Vous faites un résumé. Regardons ces vidéos ! ».

– Le procureur : « A quoi ça sert ? »

– Stan Maillaud : « Il y en a qui font leur métier, d'autres non » (...) « Des magistrats comme la procureur Martine Bouillon, mais ils ne font pas l'unanimité, c'est le fond du problème »

Madame la Juge : « A Perpignan ce n'est pas ça qui est reproché. »

Stan Maillaud : « Effectivement, c'était la période avant de comprendre et de faire des reportages. » « En fait, c'est pour cela, les vidéos, que je suis jugé ».

Madame la Juge : « Il existe des gendarmes spécialisés, c'est très difficile, pourquoi ne pas vous engager là-dedans ? N'est-ce pas une bonne piste pour vous de faire une mission de service public dans un vrai cadre ? »

– Stan Maillaud : « Je ne comprends pas votre question. Je suis entré dans la gendarmerie pour servir, protéger, et éventuellement secourir. C'est ce que j'ai commencé par faire, j'abonde dans votre sens, une expérience désastreuse, puis le milieu associatif. J'ai testé l'institution. J'ai côtoyé beaucoup de gendarmes, de procureurs. Certains se suicident ! Le souci, ce sont les failles du système judiciaire. Avons-nous le droit d'en parler librement ? » (...) « Je n'ai pas eu de chance avec cette affaire en Guyane. »

Maître Joseph ajoute : « A Perpignan il a agi dans un cadre légal, personne ne savait. Le mot « enquête » est peut-être mal choisi, plutôt parler de « reportage ».

#### **Le FOND de l'AFFAIRE:**

Madame la Présidente poursuit les débats sur le cas de l'affaire Sandrine Gachadoat. « On a des éléments très objectifs ». Trois enfants. En 2006, une première procédure classée sans suite dans laquelle Mme Sandrine Gachadoat mettait en cause la mère de son mari. Puis en 2007, Mme Gachadoat a mis en cause le père, à qui les enfants ont été confiés par décision de justice après le divorce. En 2008, Mme Gachadoat enlève ses trois enfants, disparaît en clandestinité et sera retrouvée en 2010. Une instruction sera ouverte, Mme Gachadoat placée en détention puis en hôpital psychiatrique, sera déclarée irresponsable et bénéficiera d'un non-lieu en 2015, elle est totalement perturbée psychologiquement ...

Stan Maillaud coupe « Il y a de quoi ! »

Madame la Présidente poursuit : « elle a mis ses enfants en danger, elle n'est pas capable d'assurer leur sécurité, c'est objectif. Elle est privée de ses droits, juridiquement c'est une maman qui n'a aucun droit sur ses enfants quand vous arrivez, d'accord ? »

Stan Maillaud : « Non »

Madame la Juge interroge : « Non sur quoi ? »

– Stan Maillaud : « Ce sont des faits qui ne me concernent pas, chronologiquement ça ne concerne pas mon affaire. Il y a des malversations qui émanent de cette affaire. Mme Gachadoat a-t-elle le droit de s'exprimer ? »

– Madame la Juge : « Oui ».

– Stan Maillaud : « Et elle l'a fait, je lui ai permis de s'exprimer ».

– Madame la Juge : « S'exprimer n'est pas une infraction ».

– Stan Maillaud : « Je suis ravi de vous l'entendre dire ».

Madame la Juge : « Puis en parallèle vous créez une association ... »

Stan Maillaud interroge : « Quelle association ? »

Madame la Juge : « J'aimerais continuer. Une association sur l'existence d'une organisation criminelle maçonnique en vue de couvrir ... »

– Stan Maillaud insiste : « Je n'ai jamais créé d'association ! »

– Madame la Juge poursuit : « L'action de cette association n'est pas d'« enlever des enfants » mais de « mettre à l'abri des victimes de réseaux pédocriminels » (...) « L'objet, ce sont des enquêtes parallèles pour chercher des enfants victimes ».

– Stan Maillaud : « Je ne suis pas d'accord avec la façon dont sont présentées les choses. L'objet de ma démarche est claire : répondre aux recommandations du rapport de l'ONU, mettre en évidence des faits . Il n'y a pas d'action d'une association qui n'existe pas, et dont l'objet n'est pas de ma main » (...) « Parlons des faits, sur quoi reposent les allégations, quels sont les précédents, quels enfants ont été enlevés ? »

Madame la Présidente : « vous êtes financé par des militants. »

Stan Maillaud : « C'est réducteur, on travaille au black aussi. »

Madame la Présidente revient ensuite sur les circonstances de la rencontre entre les protagonistes de l'affaire de Sandrine Gachadoat, en 2012 : Janett Seemann, la compagne allemande de Stan, qui démissionne de son poste de cadre dans une banque ; Sylvie P, rencontrée en février 2012, qui cherche des co-locataires et est d'autant plus interpellée qu'elle-même est privée de son fils et a écrit un livre sur son histoire ; Christophe B. qui a découvert les activités de Stan Maillaud sur internet, a participé à des discussions sur des forum anti-pédo, et est « impressionné » par le personnage ; et Jérémy L. qui a pris contact en 2012 grâce au site web « Les Réseaux de l'Horreur ».

Stan Maillaud contredit la Présidente, précisant que « Les réseaux de l'Horreur » c'est un reportage, et pas le nom d'un site web, un reportage sur l'affaire de Zandvoort, affaire qui est à l'origine du rapport de l'ONU. Il confirme que Christophe B. l'a contacté pour participer à ce reportage. « J'avais besoin d'un coup de main pour faire ce « reportage » Mais Madame la Présidente conteste l'utilisation du terme « reportage ». S'en suit un échange sur la terminologie à employer. Stan Maillaud interroge, si on lui refuse d'employer les termes « reportage », « interview » ou « enquête », quel mot peut-il utiliser ?

Madame la Présidente : « Association de malfaiteurs en vue de ... »

Forte réaction du public qui conteste cette formulation, un homme qui a crié « Rappelez-vous de l'affaire du juge Roche ! Regardez la Miviludes ! » se fait sortir manu militari par les policiers.

Stan Maillaud propose la formule « Efforts pour mettre en lumière des infos qui dérangent ».

Madame la Présidente poursuit, et demande à Stan Maillaud comment se sont rencontrés Christophe et Jérémy, Stan dit qu'il l'ignore. Madame la Présidente énumère les modalités de rencontre des protagonistes selon son dossier. Et demande à Stan Maillaud les détails des prises de contacts. « Jeremy L. fait connaissance de Christophe B et ils se rencontrent à Marseille » rappelle-t-elle. « Comment avez-vous eu les liens de Sandrine Gachadoat ? »

Stan Maillaud répond : « Dans le cadre du second reportage que je voulais sortir, dans le cadre du rapport de l'ONU, je recherche des cas avec malversations, comme des expertises non prises en compte par exemple. J'ai eu des contacts avec des personnes qui m'ont alertées, j'ai rencontré ces personnes dans le cadre para-journalistique et j'ai eu confirmation que cette affaire mérite d'être creusée ».

Madame la Présidente rappelle que : « On est en 2012 et c'est le père qui a la garde. »

Stan Maillaud : « Oui mais Mme Gachadoat a le droit de s'exprimer devant mon caméscope».

Madame la Présidente : « Certains des comparses avaient des doutes sur Mme Gachadoat, ils hésitaient, et vous ? »

Stan Maillaud : « Dans chaque dossier, j'ai un doute permanent. Je recherche seulement les faits. Quand je constate une « carence », selon la terminologie de l'ONU, un manquement, je la relève. Je sais que ça peut avoir des conséquences dramatiques (...) Sandrine Gachadoat a subi un internement en hôpital psychiatrique, elle a des séquelles, mais « l'œuf ou la poule ? » Son discours était cohérent par rapport au dossier.»

Madame la Présidente : « Aviez-vous des pièces ? Lesquelles ? »

Stan Maillaud : « Oui, dans l'association « Chemin faisant », un professionnel avait entendu Léa, relevé qu'elle avait des troubles graves, qu'elle avait été attachée, imputant sa grand-mère (...) Les faits sont que la manifestation de la vérité n'a pas été faite, que l'intérêt supérieur des enfants n'a pas été pris en compte. Ça méritait d'être mis en lumière ».

Madame la Présidente : « La justice s'est-elle trompée ? »

Stan Maillaud : « Ce n'est pas ce que je dis. Je dis que des acteurs judiciaires n'ont pas mis en lumière la manifestation de la vérité. (...) Mon action consiste à prendre le témoignage de cette femme et à le publier. (...) Plus tard, la question s'est posée de savoir si j'allais publier ce témoignage ».

Le procureur intervient : « Quand avez-vous eu un doute ? »

Stan Maillaud : « Quand Janett a approché Léa, qu'elle lui a demandé « Est-ce que ton père te fait toujours des choses ? » et qu'elle a répondu « Je n'ai pas de souvenir ». Janett a noté mot à mot. J'ai eu un doute éthique, que signifie « pas de souvenir ? » Léa ne souhaitait pas poursuivre, et je me suis dit qu'il valait mieux mettre ce témoignage sous le coude. (...) Il y a beaucoup de témoignages non publiés car j'ai eu un doute. (...) Mais ce doute s'est effondré plus tard, après les mises en examen de septembre 2012 et les persécutions par le procureur Coindeau ».

Madame la Présidente reprend : « Il ne vous est pas reproché de faire des enquêtes, mais d'avoir participé à un groupement en vue d'enlever des enfants. (...) Le 22 septembre 2012, le Vito de Christophe B. est contrôlé, vous prenez la fuite, vous laissez vos papiers, pourquoi ? »

Stan Maillaud : « J'étais sous mandat d'arrêt. J'ai laissé mes papiers car je voulais qu'on sache que c'était moi. »

Madame la Présidente : « Je m'étonne que quelqu'un qui a la parole si aisée ne s'explique pas, ne se rende pas pour témoigner.»

Stan Maillaud : « Non Madame la Juge, je devais finir le travail, le documentaire, la compilation, mon souci était d'aller au bout. »

Madame la Présidente : « En laissant Christophe B. ? C'est sympa pour votre pote... »

Stan Maillaud : « Il connaissait ma situation mais ne pouvait imaginer qu'il pourrait être impliqué dans une affaire d'organisation criminelle ! (...) Je voulais finir ma démonstration ».

La présidente a ensuite orienté le débat autour du contenu d'un des deux cahiers mis sous scellés, retrouvé dans le camion de Christophe. Sur l'un, consultable, sont notées des indications comme « action clandestine et offensive, dossier Léa » L'huissier montre le cahier à Mr Maillaud qui a demandé à le voir.

Il reconnaît son écriture, mais s'étonne que la couverture soit détachée, que le cahier soit défait, et demande où sont les autres pages.

Madame la Présidente : « Les cahiers ont été mis sous scellés, et leur examen n'a pas pu être fait en votre présence. Christophe B. était présent pendant l'examen de ces cahiers » Elle interroge sur le contraste entre « Action clandestine offensive » et un reportage.

Stan Maillaud explique que ce cahier pouvait « être beaucoup de choses », qu'il y a plusieurs écritures, que c'est un cahier de brouillon où on note toutes sortes d'idées : « Il ne correspond pas à ce qui a été fait » (...) « La seule action « offensive » qu'on a choisi pour cette affaire a été d'approcher Léa pour obtenir son témoignage ». « On m'accuse d'être mythomane, suis-je aussi un idiot ? Je voudrais enlever un enfant en l'interrogeant et en sachant qu'ensuite il allait le dire à son père ? »

La présidente fait alors la lecture d'un écrit de Janett dans le cahier, s'adressant à Léa pour la rencontrer en cachette, et lui demandant de récupérer un message, puis de le détruire.

Stan Maillaud : « Je découvre ce mot écrit par Janett. Il y avait cette option ; il y avait encore d'autres options possibles. »

Le Procureur fait alors lecture d'un passage où il est question de « faire parler adultes », « faire avouer », « chercher les preuves », « récupérer l'enfant », « trouver argent », « escroquerie » ... « Ce sont des méthodes de voyous ! » ajoute-t-il.

Stan Maillaud : « Ce sont des notes, je n'ai rien appliqué de ce qui est écrit. Comme seule action, nous avons choisi la prise de contact avec Léa pour qu'elle témoigne : celle-ci n'a pas corroboré les faits et on est passé à autre chose . Il y a aussi écrit « veux-tu témoigner devant la caméra ? », mais vous ne le dites pas. »

Madame la Présidente insiste : « Pourquoi ces notes sur la famille Callaud ? « profession du père, plaques d'immatriculation, allers et venues... ». Et si Léa avait corroboré, qu'auriez-vous fait ? »

Stan Maillaud : « On peut en avoir pour longtemps. C'est un procès d'intention avec des « si ». Si elle m'avait dit quoi ? « Si » elle m'avait dit, par exemple, que son frère se faisait violer, je crois que je lui aurais dit de laisser ouvert, pour que je puisse filmer et avoir des preuves. (...) Avec des si, on ne peut pas me mettre en prison. Dans un cahier, on écrit tout et n'importe quoi. Vous n'avez que ça pour m'incriminer ! ». « On s'est dit qu'il nous fallait plus d'informations. J'ai décidé d'arrêter là et de passer à autre chose ». (...) « Si je préparais un enlèvement, pourquoi serais-je parti ? J'ai rendu compte à Mme Gachadoat de ce qu'il s'était passé, je l'ai même filmée en caméra cachée, ce qui montre bien que j'avais un doute. Puis je suis allé à Marignane pour clôturer le reportage ». « Il n'y a strictement rien corroborant un enlèvement, aucun fait matériel si ce n'est ce cahier ». « Dans la presse, il est dit que le projet d'enlèvement a été arrêté in extremis par les gendarmes. Or ce n'est qu'un mois et demi plus tard, à 700 kilomètres de là, sur une affaire qui n'a aucun lien, qu'on a été arrêtés. C'est une mise en scène ! » « Il y a eu beaucoup d'autres témoignages depuis 2012. »

Madame la Présidente : « Dans le cahier, vous évoquez « une force opérationnelle » composée de trois équipes, du matériel ... »

Stan Maillaud : « C'est ce que j'aurais aimé ! Je prenais aussi des notes pour une fiction que je voulais écrire, comme un roman noir appuyé sur des faits réels, pour que le message passe mieux. Je suis jugé pour avoir des idées. J'ai déjà écrit deux livres. Ce cahier est un recueil d'idées en tout genre. Mais tout le monde a été influencé, la presse, la justice, qui devrait s'attacher à préserver la présomption d'innocence et prendre des précautions pour éviter l'influence des magistrats. Or il y a eu quatre vagues de diffamation dont la première lancée par le procureur Coindeau lui-même, affirmant qu'on était coupable d'office, c'est un vice de procédure très grave. Forcément, ça doit influencer tout le reste ». (...) « Une campagne de presse sans aucun élément tangible, juste une approche de l'enfant, c'est très clair, on ne lui a pas dit « tu veux qu'on t'enlève ? Janett a approché la fille avec un petit chien pour ne pas la traumatiser » (...) « On est dans le procès d'intention, c'est ce qu'on faisait au Moyen-Age » (...) « J'estime ne pas avoir accès à un procès dans un cadre équitable ».

Le Procureur intervient : « Ça ne vous choque pas de planquer chez les gens ? ici, on est proche d'une association de malfaiteurs »

« C'est un procès d'intention ! » rétorque Mr Maillaud.

Madame la Présidente : « L'atteinte à la vie privée, ça ne vous choque pas ? »

Stan Maillaud : « Dans ce cas, pourquoi n'utilisez-vous pas cette qualification ? » (...) « Non, ça ne me choque pas. Justement, dans cette tentative d'approcher Léa, on a décidé que seule Janett le ferait, pour ne pas la brusquer, on a pris des précautions comme l'histoire du petit chien pour occuper les autres enfants ».

« C'est comme ça que font les vrais pédophiles ! » Lance Madame la Présidente, déclenchant une forte réaction dans la salle et des huées.

Stan Maillaud : « C'est un procès d'intention ! » . « Justement, on a pris des précautions pour que l'enfant ne soit pas choquée ». « Où est l'élément moral ? » . « C'était pour voir si ces enfants ne sont pas victimes ». « vous m'accusez d'être pédophile ». « Je suis choqué par l'inversion des valeurs ! »

Madame la Présidente : « Vous vous érigez en Juge, journaliste, pédo-psychiatre. Au nom de quelles Lois ? » . « Ça ne se fait pas de manière sauvage. Il y a la procédure Mélanie... ».

Stan Maillaud : « Est-ce que c'est interdit par la loi ? »

Madame la Présidente : « Pas encore, mais ça le devient ! »

Stan Maillaud : « Je ne crois pas que ce soit interdit par la loi. On m'accuse d'avoir eu l'intention d'enlever des enfants, ce qui est faux. Vous êtes bien en train de m'inculper pour des intentions ».

Madame la Présidente : « Alors pourquoi, dans votre cahier, on ne voit que l'aspect opérationnel ? Vous n'êtes pas poursuivi pour « tentative d'enlèvement » . « Le procureur Coindeau a été très fin dans son énoncé, on vous reproche ce qu'il y a eu avant »

Stan Maillaud : « Pourquoi ne relevez-vous pas ce qu'il y a d'autre dans le cahier ? » (...) « Et si un criminel abandonne son projet ? » « On ne peut pas démontrer que j'ai eu l'intention. J'écris des livres, vous ne me l'enlèverez pas, et dans les faits, je n'ai fait que publier un reportage. »

Madame la Présidente change ensuite brusquement de sujet et demande à Mr Maillaud pourquoi il se faisait appeler « Stan » : « le prénom Christian n'est pas assez populaire ? », à quoi l'accusé répond qu'il préférerait celui de Stanislas, plus joli.

Madame la Présidente reprend en montrant un cahier : « C'est quoi ça ? » (...) « Christophe et Jérémy ont dit un certain nombre de choses, ils avaient des doutes »

L'avocat Maître Joseph, le teint un peu pâle, sort de la salle sans rien dire par l'allée centrale.

Suspension de séance (20 minutes environ).

Après la pause, Madame la Présidente demande à Me Joseph de prévenir la prochaine fois si il a un problème, puis elle revient sur les faits et plus précisément sur le carnet de Stan Maillaud.

Elle rappelle que le nom de Christophe est cité dans l'équipe opérationnelle ; que Jérémy et Janett sont interpellés à bord de la voiture de Sylvie P. qui « fournit la logistique ». « Jérémy rapporte que la mère a tenu un discours incohérent, il a dit qu'elle avait dit qu'elle voulait « enlever les enfants par tous les moyens sauf la voie juridique car elle n'y croyait pas ». « Elle lui a demandé de l'aider ». Jérémy n'a pas parlé de projet d'enlèvement, mais que « ça devait flotter dans leur tête ».

Stan Maillaud plaisante: « Beaucoup de gens pensent savoir se ce qui trotte dans ma tête ! Mais si vous estimez qu'il s'agit d'un projet d'enlèvement, pourquoi avez-vous relaxé Jérémy ? » Il précise que les propos de Sandrine Gachadoat n'engageaient qu'elle, et que lui n'a fait que l'interviewer et questionner son enfant. Il ajoute qu'il s'agit de propos au conditionnel, et qu'avec des « si » ...

Madame la Présidente poursuit : « la voiture de Sylvie P. était faussement immatriculée ... Pourquoi ? ».

Stan Maillaud : « Quel rapport ? Demandez à Sylvie... »

Madame la Présidente : « Elle a fourni la logistique » . « Jérémy a parlé de « finir le boulot »

– Stan Maillaud : « Ça n'a rien à voir avec l'accusation, il faut demander à quelqu'un d'autre »

– Madame la Présidente : « On a trouvé des lunettes, des balises, quatre cartes SIM, de l'argent, une pièce d'or ... »

– Stan Maillaud : « Et alors ? ».

Madame la Présidente : « Janett a dit lors de son audition que « l'usage de la force pouvait être un des moyens »

Stan Maillaud : « Comme c'est écrit dans le cahier : c'est pour rechercher la vérité par tous les moyens. C'est un débat intéressant qui pourrait avoir lieu sur BFM. (...) Je suis là pour des pensées libres écrites sur un cahier, c'est un procès d'intention, il n'y a pas de faits de violence, pas de cagoule, pas d'arme, il n'y a rien. (...) C'est un débat sur lequel on aimerait pouvoir débattre librement, j'aimerais des faits et des Lois (...) On parle « d'éventualités possibles », loin du projet .»

Madame la Présidente questionne de nouveau : « Avez-vous pensé à l'éventualité d'enlever ? »

Stan Maillaud : « Si j'avais constaté des faits, oui, j'aurais appelé la gendarmerie ou je serais intervenu pour faire cesser ces faits. Mais c'est toujours du conditionnel. Il ne s'est rien passé de ça. On n'a pas eu à se demander « si »...

Madame la Présidente : « Janett reconnaît être entrée en contact. Il y a eu observation. Et il est dit que vous gériez les balises de géolocalisation, pourquoi ? Comment ça marche ?»

Stan Maillaud : « On ne s'en est pas servi, pas eu besoin. C'est illégal ? ».

Madame la Présidente s'adressant au Procureur : « C'est légal, Mr le procureur ? » qui répond : « Oui, avec l'autorisation du juge de la détention et des libertés. »

Madame la Présidente reprend : « Sylvie P. aussi s'est fait un combat de récupérer ses enfants. Elle a dit que vous alliez à la rencontre de femmes pour les aider à récupérer leurs enfants »

Stan Maillaud : « oui, si elles dénoncent, elles s'offrent la possibilité de récupérer leurs enfants ». « Si la Vérité éclate elles récupèrent leurs enfants, par du bruit comme pour Vincent, parce que j'ai fait du bruit. Si un reportage peut faire ça, allons-y gaiement . »

Madame la Présidente répète : « Sandrine Gachadoat a dit qu'elle voulait les récupérer ... même hors cadre judiciaire » « Sylvie sait que Mme Gachadoat a déjà enlevé ses enfants et que peut-être elle pourrait recommencer . »

Stan Maillaud : « ça la concerne.»

Madame la Présidente : « Pourquoi plusieurs puces, balises GPS, etc ? »

Stan Maillaud : « Question de prudence en cavale. C'est du matériel de surveillance, pas d'enlèvement »

Madame la Présidente lit ensuite un PV d'audition où Sylvie P. raconte avoir reçu un message de Janett, lui demandant d'aviser Sandrine que « l'étape 1 » est terminée. Elle demande à Stan Maillaud quelle était l'étape 2.

– Stan Maillaud : « L'étape 2 était le montage, je suppose. Je ne connais pas cette phrase.

– Etape 1 : Interview

– Etape 2 : Montage

– Etape 3 : publication »

Madame la Présidente : « Le lendemain du contrôle, Sylvie P. prévient Mme Gachadoat »

Stan Maillaud : « Oui »

Madame la Présidente évoque ensuite que dans le cadre d'une perquisition chez Mme Gachadoat, on a retrouvé beaucoup d'argent liquide, 5.000 euros, alors qu'elle est au RSA.

Stan Maillaud : « C'est pour acheter des choses, c'est de l'argent, ce n'est qu'un faisceau, il n'y a rien de réalisé (...) Je ne sais pas comment elle vit. Probablement une alternative... Mais ce sont des éléments mis dans un scénario qui n'ont rien à voir avec les faits »

Madame la Présidente : « Sandrine Gachadoat a écrit sur sa page facebook que Stan maillaud « s'est saisi » de son affaire ».

– Stan Maillaud : «Elle s'est peut être fait des illusions (quant à un projet d'enlèvement) » « Dans ce cas, je n'aurais pas filmé Mme Gachadoat en caméra cachée ».

Puis la Présidente s'est longuement penchée sur le témoignage de Mme Corinne Gouget.

« Mme Gouget a dit que Stan Maillaud avait voulu enlever ses enfants, que c'était grotesque, et qu'elle avait mis en garde Mme Gachadoat mais que celle-ci était sous son emprise. »

– Stan Maillaud : « C'est son avis. (...) Elle est décédée depuis. (...) Il est vrai que j'avais proposé à Corinne Goujet de m'occuper de son dossier. Son ex- mari était visé par deux procédures en Grande- Bretagne pour agressions sexuelles, dont une n'était pas clôturée en France. Le Procureur Mr blanc a fait retirer les deux enfants pour qu'elles soient emmenées en Grande-Bretagne alors que la mère avait la garde : il s'agit d'un enlèvement d'enfants. (...) Oui j'ai vérifié. (...) Puis elle avait perdu la garde de ses deux filles. (...) Mais à cette même époque, j'étais avec Vincent. Un résumé de l'affaire de Corinne Goujet devait sortir, je voulais faire une opération spectaculaire avec la presse, mais l'affaire de Vincent était en cours, c'était un dossier prioritaire. (...) Elle m'a fait le reproche de privilégier Vincent à son dossier ». « Au fond, Corinne Goujet ne voulait pas tout faire pour récupérer ses enfants et elle devait s'en vouloir. Elle n'a pas voulu aller jusqu'au bout pourtant c'était légal. Elle m'a mis à la porte et l'affaire fut close ».

Madame la Présidente : « Comment vous auriez fait ? »

Stan Maillaud : « Je ne savais pas encore, c'était un cri du cœur. (...) J'avais le droit de le faire. (...) Mais avec l'affaire Vincent j'ai vécu quelque chose qui m'a fait comprendre qu'il faut que je fasse attention à moi, qu'il y avait des précautions à prendre. C'est un fantasme de croire que la Justice va admettre ses torts. » « Il y avait l'avant et l'après (affaire Vincent). On peut avoir beaucoup d'idées, mais rien qui puisse faire un précédent. »

Madame la Présidente : « Avec le recul, il n'y a pas de faits établis pour le père Callaud, que pensez vous aujourd'hui ? »

Stan Maillaud : « Cette affaire ne serait pas remontée à la surface car on ne l'aurait pas publiée. (...) En 2014, j'ai dû sortir le reportage, ça a fait du bruit, mais c'est parce que le procureur Coindeau l'a voulu. Léa n'a pas parlé, n'a pas raconté l'anecdote de sa rencontre avec Janett à son père et n'en parlera qu'en étant questionnée, elle avait juste parlé de l'histoire du petit chien. Tout le danger fait à cette famille a été déclenché par les accusations du procureur Coindeau et de la presse. (...) Pour les problèmes causés à cette famille, je regrette. »

Madame la présidente rétorque : « A la question : « Est-ce que ta grand-mère et ton père te font toujours du mal ? » Léa a déclaré qu' « on ne lui a jamais fait de mal ».

Stan Maillaud : « Ce n'est pas ce qu'elle a dit à Janett. Elle lui a dit qu'elle n'avait pas le souvenir qu'on lui avait fait du mal. C'est curieux comme la parole de l'enfant est prise en compte parfois et des fois non. Pourquoi pas la parole recueillie par l'association Chemin Faisant ? »

Madame la présidente : « D'où la prudence qu'il sied aux professionnels ! Quand on utilise des méthodes clandestines, on peut se poser des questions ! »

– Stan Maillaud : « Posez-les ! Depuis le début, vous faites des amalgames. En clair, vous n'avez à me reprocher que de faire une enquête ! (...) J'ai mis beaucoup d'enquêtes de côté, par précaution, parce qu'elles n'étaient pas suffisamment étayées, certaines parce que des vies étaient en danger, mais aussi parfois parce qu'elles n'étaient pas assez crédibles. Pour Mme Gachadoat, c'était 50/50, j'avais des espoirs avec la femme de l'association Chemin Faisant, mais je me suis arrêté là. (...) Il fallait boucler le reportage. »

Madame la présidente : « Un recueil de parole par Janett ça vaut quoi ? »

Stan Maillaud : « Le recueil par Janet il y a une notion de temps et de contexte immédiat, après on ne sait pas si la parole est libre. (...) Dans le cahier de brouillon il y a tout et n'importe quoi, des idées, etc, et des compte-rendu factuels, là c'est un compte rendu factuel (de la parole de Léa) »

Madame la présidente : « Dans quel but avez-vous observé la famille Callaud ? »

Stan Maillaud : « Pour localiser la famille et trouver la meilleure configuration pour recueillir la parole des enfants. »

Madame la présidente : « Vous avez filmé les enfants en caméra cachée, c'est légal ? »

Stan Maillaud : « Publier est illégal »

Madame la présidente énumère ensuite une liste d'annotations figurant dans le second cahier de brouillon de Stan Maillaud, page 8 : annotations d'horaire, relevés GPS, numéros de plaques d'immatriculation, relevés de téléphone, horaires, absences, aire de jeu ... « Ce sont des surveillances précises » fait-elle remarquer.

Stan Maillaud : « je ne me rappelle pas, mais c'était de la surveillance. »

Madame la présidente : « Vous aviez les moyens pour tracer les téléphones portables ? »

Stan Maillaud : « Non, je n'avais pas ces moyens »

Madame la présidente : « Ce sont des moyens clandestins et illégaux corroborés par des notes »

Stan Maillaud : « Si j'avais eu l'intention d'enlever, je l'aurais fait avant. J'avais renoncé à cette enquête à ce moment-là. (...) Vous devez démontrer que je suis coupable, non moi que je suis innocent ! C'est indémontrable ! »

Madame la présidente demande à l'avocate des Parties Civiles si elle a des questions : réponse négative.

Le Procureur prend la parole, évoquant les PV d'interrogatoire de Christophe et Janett pendant leur mise en détention : « Christophe B. précise que Mr Maillaud est persuadé, et Janett un peu moins. Persuadé de quoi ? »

– Stan Maillaud : « Que les enfants de Mme Gachadoat sont en danger, et qu'elle doit apparaître dans le cadre de la démonstration que je voulais faire ».

– Le Procureur : « D'après Janett : « oui, c'est possible que Stan arrive à soustraire (des enfants) ».

Stan Maillaud : « Possible oui « si ». Oui mais dans quel cadre ? (...) Possible, oui, si j'avais eu un élément concret. »

Le Procureur : « Avez-vous fait part de vos doutes à vos amis, à votre réseau ? »

Stan Maillaud : « A cette époque je n'avais pas l'intention de rendre publique cette affaire. Je l'ai dit à Janett oui, les prises de décisions se font ensemble. Sandrine on lui a fait dire »

Le Procureur : « En audition Janett ne dit pas que vous avez renoncé. Pourquoi ne le dit-elle pas alors qu'elle vous protège ? »

Stan Maillaud : « elle ne peut pas dire qu'on a renoncé à quelque chose qui n'est pas, il n'y avait pas de projet d'enlèvement. Ça aurait été possible s'il y avait un acte concret, commis sous mes yeux, là c'est un procès d'intention.»

Le Procureur : « un acte est commis sous vos yeux... Mais pour Vincent vous n'avez rien vu ? quelle différence entre soustraction et enlèvement ? »

Stan Maillaud : « L'élément moral crapuleux. Pour Vincent je ne reconnais pas la soustraction, d'où ma cavale. J'étais avec la grand-mère et la mère qui avait la garde, c'était légal. Et j'ai bien fait, j'en ai pris plein la gueule mais j'ai bien fait. »

Le Procureur : « Lors de l'audition de Léa du 18 octobre 2012, un mois après celle de Janett, elle dit qu'une dame est entrée dans la cour, cherchant son petit chien, qu'elle l'a appelée par son prénom. Vu que Janett ne la croyait pas, elle lui a dit que « maman était folle, que maman préférerait les tuer.»

Stan Maillaud : « C'est déformé. »

Maître Joseph prend alors la parole en s'adressant à son client, en précisant bien « SI » : « Si vous aviez voulu enlever, comment un ancien gendarme para s'y serait pris ? Et que n'auriez-vous PAS fait ? ».

Stan Maillaud : « Ce que je n'aurais sûrement pas fait, c'est de prendre contact avec Léa. Il faudrait être demeuré mental, sachant qu'elle en parlerait autour d'elle ! »

Madame la Présidente semble ne pas comprendre cette réponse.

Stan Maillaud reformule : « C'est comme si j'avais dit « Bon j'arrive hein » : Impossible à moins d'être demeuré mental ! »

Madame la Présidente lui demande alors s'il souhaite ajouter quelque chose.

Stan Maillaud : « Oui. J'ai souvent été interrompu. Il y a un écart énorme de temps et d'espace entre mon enquête sur Sandrine et le jour où j'ai été interrompu à Bolandoz. Il n'y a aucun lien avec Montendre, c'est un procès d'intention. Ce qui a été affirmé dans la presse a influencé les magistrats. Le vrai projet est inscrit dans le texte de l'audition de Janett quand elle a fait appel de sa mise en détention en octobre 2012. Il est mentionné dans une pièce du dossier qu' « elle ne critique nullement le projet de son conjoint qui est de mettre en avant les dérives judiciaires et de dénoncer l'existence des réseaux pédosatanistes ». « Donc dès le début, les magistrats savaient que le but de ce projet est une démonstration. Une démonstration

que je revendique. Il n'y a pas de poursuites pour enquête parallèle. (...) Certes, je ne suis pas journaliste, mais je n'ai rien fait d'illégal. Mon seul but est d'illustrer le rapport de l'ONU de Juan Miguel Petit ! (...) Un rapport fondamental qui démontre le problème en France quant à l'intérêt de l'enfant »

Madame la Juge lui demande alors ce que préconise ce rapport.

Stan Maillaud : « Qu'un organe indépendant soit créé pour enquêter » et « recueillir tout nouveau cas et de lui communiquer ».

Quand Madame la Présidente lui demande s'il a transmis ses dossiers, il répond que non car « entre temps, Juan Miguel Petit a été changé de département. Mon problème a été que l'ONU n'a pas couvert ce rapport qui aurait dû faire un scandale international, et que la France ne l'a pas reconnu ». « Avec mon expérience, j'ai compris que, justement, sauver un enfant n'est pas la solution. C'est plus impactant de faire une série d'interviews, une démonstration, je sais que ça a de l'effet, comme dans l'affaire Vincent. Le fait que j'ai publié a inspiré : dans les faits, le juge a décidé de donner la garde à la maman. (...) Avec l'expérience, j'ai compris que c'est plus que pertinent de mettre en lumière les aspects judiciaires ».

Madame la Juge : « Vous avez l'impression que votre action a changé quelque chose quant au traitement judiciaire ? (...) Les institutions ont-elles réagi, est-ce un travail constructif et démocratique ? »

Stan Maillaud : « C'est une question très importante. Le fait qu'on ne puisse pas le faire de façon légale montre le problème. Dans l'affaire Vincent je me suis tiré une balle dans le pied mais je le referais. Après il y a eu le rapport de l'ONU. Ceux qui essayent d'agir sont réprimés. »

Madame la Juge : « Vous avez pensé à d'autres méthodes ? »

Stan Maillaud : « Que faire de moins ? » « En 2004, j'ai intégré une association pour le faire et j'ai dû prendre la décision de mettre ma vie sociale entre parenthèses ». « J'ai croisé trop de personnes qui ont été réprimées pour avoir dénoncé. Le sujet est bouleversant, et devrait toucher chaque citoyen. Au lieu de ça je suis traité comme un criminel. » « J'ai pris 5 ans de prison ferme (lors du procès du 30 août 2018) pour avoir fait une démonstration, mais je ne crois plus en la justice, je ne crois plus qu'en cette nécessité impérieuse d'être un lanceur l'alerte ».

Le Procureur demande alors s'il « reconduirait », dans l'hypothèse où une affaire comme celle de Mme Gachadoat se présentait encore à lui. Il lui demande de répondre par « oui » ou « non ».

Stan Maillaud : « Oui ou non je ne suis pas d'accord, il faut de la nuance, ça mérite le débat, c'est soumis à conditions... »

Le Procureur s'agace un peu, et lui repose la même question.

Stan Maillaud : « je devrais dire que ce que j'ai fait n'est pas bien ? Je ne vois rien d'illégal, ce n'est pas moi qui ai provoqué ce ramdam... C'est soumis à conditions. (...) A l'époque, j'étais très préoccupé par l'affaire de Bolandoz, Jérémy m'avait soumis un copié-collé de l'affaire Véronique Liaigre, qui a disparu après son témoignage sur TF1, où elle dénonçait un réseau satanique de viols et meurtres d'enfants. (...) Jérémy m'avait amené cette affaire où il disait que la victime était en danger car ses mails avaient été interceptés par son beau-père qu'elle dénonçait, elle devait être sacrifiée le 23 septembre, c'était cette configuration. (...) Quand je vais à Bolandoz en septembre 2012, c'est pour récupérer J., 19 ans, et la mettre sous protection citoyenne ».

Madame la Juge s'agace à son tour : « Vous faites Justice vous-même »

Stan Maillaud : « J'ai bien compris votre position, pour vous il ne faut rien faire pour aider. (...) Je prends pour toutes les actions citoyennes, qui sont légales » « On devrait se cantonner à être de bons petits moutons soumis à l'ingénierie sociétale. Je suis réprimé pour ma liberté d'expression, mais on me reproche autre chose, qu'on ne peut pas prouver, avec un « si ». « Si il y a un « si » il y aura peut-être un projet. (...) On ne peut pas enlever d'enfant qu'on a approché ».

Une suspension de séance de quelques minutes demandée par l'avocate des parties civiles avant sa plaidoirie est alors accordée par la présidente. Mr Maillaud, debout depuis plusieurs heures, s'assoit.

Suspension de séance, pour 20 minutes environ.

Après le SAS de l'entrée, le public est à nouveau contrôlé pour revenir dans la salle d'audience, par des policiers qui vérifient encore l'intérieur des sacs et palpent à nouveau les vêtements.

Plusieurs personnes n'ont pas pu entrer, faute de place.

## **PLAIDOIRIE des PARTIES CIVILES:**

Reprise de la séance, la parole est donnée à Maître Satta pour les Parties Civiles : « J'ai l'honneur de défendre Mr Callaud (...) J'ai entendu des paroles qui n'ont de sens que pour celui qui les prononce ... Une chose qui m'a choquée, et qui

symbolise bien le personnage, c'est qu'il y a beaucoup de soutiens dans la salle. La salle s'est levée pour Stan Maillaud, c'est dire l'emprise qu'il exerce. Il a une aura, on l'écoute ».

« On ne peut adhérer si on n'est pas dans un cercle. Pour des personnes qui n'ont pas de fragilités, on se dit « mais comment peut-on le suivre ? .. Sa façon de voir les choses lui interdit de rester dans un cadre légal. Trouver un moyen légal pour trouver une voie de lutte contre la pédophilie, ce n'est pas possible non plus, car il y a des cadres ».

« Est-ce qu'il a parlé des enfants ? (...) Ce qui l'intéresse, c'est son nombril ».

« Je suis la première à lutter contre la pédophilie, mais aussi contre toutes formes sectaires ». « Merci à son conseil ... on vous plaide l'état de nécessité, pas celui du code pénal, mais l'état de nécessité revisité par Mr Maillaud ! (...) Il n'a pris aucun recul »

« Sandrine Gachadoat était atteinte d'un problème psychiatrique, elle a cru chaque mot, que nous tous robes noires nous soutenions ces mouvements pédophiles, que nous en faisons parties .»

« Stan Maillaud s'appuie sur deux éléments pour expliquer qu'il y a des complots :

– Il a cru l'association « Chemin Faisant » ;

– Il a cru le rapport de l'ONU.

« Chemin Faisant : « il semblerait que la psy aurait dit que... Mr Maillaud va se fier au substrat » dit-elle.

« ONU : Vous lui avez demandé, que trouvez-vous dans ce rapport ? Des liens avec la magistrature... »

Elle insiste sur les problèmes psychiatriques de Sandrine Gachadoat, et sur le fait que la Justice a confié les enfants au père. Et elle signifie à l'ensemble de la Cour que selon Mr Maillaud ils feraient eux-mêmes partie du réseau pédocriminel. Elle poursuit sur le carnet, « des brouillons, feuilles éparses, roman noir dont on ne connaît pas le titre », qui ne seraient que des impressions selon Maillaud... Elle dénonce un égo surdimensionné de Stan Maillaud, qui se serait étonné que la Justice reprenne ses écrits ... Elle évoque une « famille dont les enfants n'ont pas vu leur père pendant deux ans » ... et l'arrivée d'un « bon samaritain » qui aurait eu un impact « traumatique » sur eux. Elle prétend que Stan Maillaud aurait dit que Léa était une menteuse quand ses paroles relatées ne correspondaient pas à son scénario, et affirme avoir entendu « tout et son contraire ». « J'ai que du vent ». « On se dit faire des enquêtes, on se dit faire la Justice, on va prendre fait et cause pour une personne » (...)

« Qu'est-ce qui intéresse les gens ... on veut l'argent de ces pauvres gens, pour vivre en cavale pendant des années, vivre au soleil ... non pour financer... » ... « Moi ce soir je défends Mr Calluud », l'avocate dit qu'il n'aurait pas tenu, et que Stan Maillaud n'a jamais rien fait pour protéger les enfants, que ses soutiens sont « comme des gens ignares », et évoque « des enfants manipulés pour dire qu'ils ont été violés ».

Elle poursuit : « Au fond d'une cellule on peut être amené à réfléchir comment on a pu en arriver là. »

« La petite Léa a grandi, elle est majeure, avec son frère ils se reconstruisent » Elle ne veut « pas de personnes comme ça qui viennent les perturber » « Je leur ai dit de ne pas venir ... on voudrait avoir la paix, que Mr Maillaud et sa clique les oublient à tout jamais »

L'avocate demande pour indemnisation 8000 euros pour l'aînée des enfants, 3000 pour les deux autres et 10 000 euros pour Mr Calluud, « qui a vécu deux ans d'angoisse, deux années passées de souffrance, les enfants déscolarisés » . Puis l'avocate conclut : « Je voudrais que Mr Maillaud comprenne que c'est gravissime, même s'il n'a pas d'enfants ».

« Il a oublié de dire : « ma maman est malade », ça aussi c'est une douleur, qu'on arrête ce genre d'idéologie, qu'on laisse faire ceux qui sont formés pour ça.»

## RÉQUISITOIRE du PROCUREUR:

Le Procureur commence ses réquisitions après avoir enjoint le public de ne pas l'interrompre et le prévenu de ne pas se tenir « avachi » sur son siège, et poursuit par la lecture d'extraits d'un courrier émanant de Mme Gachadoat, envoyé au tribunal avant le procès de 2018. Un courrier qu'il juge « étonnant » et « éclairant » :

« Les lois qui obligent n'existent pas » Il lit quelques passages choisis où Sandrine Gachadoat se présente comme un être Humain faite de chair, et où elle évoque « une République forclosée depuis 2008 ». Il enchaîne : « On a tout compris, de cette ambiance, des blessures de Mr Maillaud, de la souffrance de cette femme, la bêtise humaine ».

« On parle ici d'association de malfaiteurs. La jurisprudence est précise : peu importe que tout le monde se connaisse ou non, qu'il y ait des actes préparatoires ou non, peu importe qu'ils aient abandonné. L'association de malfaiteurs constitue un délit distinct, peu importe qu'ils aient consommé ou non ce délit.

De plus, il n'est pas nécessaire que chaque membre ait été informé de la totalité du projet.

Ici, on était dans « les options ». Mr Maillaud savait qu'une des possibilités était l'enlèvement, pour lui, pour la sauver peut-être peu importe. Il n'en est pas à son coup d'essai. Peut-on le croire quand il dit qu'il n'aurait pas été jusqu'à l'enlèvement, ou peut-être que oui. Moi aussi, j'emploie les « si ». Si la petite n'avait pas obtenu le dernier portable, les aurait-elle suivi ? Peut-être que oui ...

On a l'argent, les cartes SIM, les balises GPS, les écoutes téléphoniques etc etc Il y a des actes matériels, et c'était très peu de temps après les faits. Et les carnets, avec « faire parler les adultes », « torture psychologique », « David interné »... « Complot maçonnique »... « les industriels de la finance » ...et il ajoute « Le roman noir, je n'y crois pas »

Le Procureur poursuit : « Il y a une abolition totale du discernement de Mme Gachadoat. Sa dangerosité reste entière : malgré ça, Christian Maillaud y va. Elle cherchait de l'aide pour récupérer ses enfants. Il y avait 5000 euros : on se pose la question si c'était pour financer...

Léa dit que Janett lui a dit qu'elle reviendrait...

De plus, il existe une vidéo de 2013 où Stan Maillaud dit qu'il faut soutenir Sandrine Gachadoat, des gens « chiens fous » sont lâchés ».

Le procureur continue en évoquant l'état de nécessité, « écartée par la jurisprudence ». Il est revenu sur les propos rapportés par Sylvie P, Jérémie L. et la dimension d'internet où « Stan Maillaud passe pour une idole », quelqu'un qui « tient des propos violents sur la société ».

Le magistrat brandit alors un tract qui tourne sur les réseaux sociaux appelant à venir soutenir Stan Maillaud pour ce procès.

Le Procureur poursuit : « Sur le casier judiciaire, il y a deux infractions. Il ne vient pas aux audiences, Stan Maillaud veut se servir de la justice en l'instrumentalisant comme tribune. C'est un homme narcissique qui a choisi la stratégie de la fuite. Il a ses souffrances, il a envie d'être un justicier, un héros ».

« L'objectif est que vous compreniez, que vous arrêtiez, pas que vous vous en preniez plein la tête ! »

« Jérémie L. a été relaxé parce qu'il n'a pas participé. Même s'il a un rôle plus minime, je n'étais pas d'accord ».

« Je cherche une peine qui a du sens. Quatre ans requis la première fois, je pense que c'est important. »

« Je pense à une famille qui chaque jour se demande si elle est surveillée ».

Le procureur évoque « la dangerosité qui existe sur les réseaux sociaux », le darkweb, une certaine « manipulation mentale ».

Il prétend ensuite que le site de Mr Maillaud est hébergé par OVH, comme le site d'Alain Soral, « grand ami de Stan Maillaud » ajoute-t-il, à l'étonnement de ce dernier.

Il conclut par « Alors qu'il veut faire le meilleur, il fait le pire » (...) « Internet c'est n'importe quoi, la haine appelle la haine » puis s'adressant à Stan Maillaud : « Vous dites « on me reproche des brouilles » mais « Non, vous pourriez faire bien mieux ! » avant de confirmer qu'il requiert quatre ans de prison ferme à son encontre.

## **PLAIDOIRIE de la DÉFENSE:**

C'est au tour de Maître Joseph de s'exprimer :

« On a entendu tout et son contraire, mais il y a des choses sur lesquelles on est d'accord : il y a bien des repérages, mais pour quoi faire ? Mis à part des notes sur un cahier, l'accusation n'est pas terrible ».

« Le but de Stan Maillaud est de rechercher la Vérité, par tous les moyens. On lui oppose des idées qui flottent dans sa tête, des éventualités ». « 10 minutes avec Léa, d'accord... »

Des choses viennent aujourd'hui à son secours avec les « Mee Too », les affaires sur L'Église, la question du consentement etc... où on trouve des points communs, des personnes liées. Les personnes qui dénonçaient étaient des mythomanes ? » « Ma question est : est-ce que le diagnostic est différent selon que vous croyez ou non à leur histoire ? ». « Vous vous basez sur des carnets »

Maître Joseph évoque un procès à Haïti, qui lui rappelle celui-ci, où il défendait un Grenoblois. « On lui a reproché d'avoir trouvé chez lui des romans policiers qui parlent de meurtres ! »

« A partir d'élucubrations écrites dans un cahier, certaines écrites en allemand par Janett, certaines qui parlent de « mettre en évidence les forces sataniques », certaines sur la « pensée positive », on en isole quelques-unes. »

« Je suis inquiet, si je coupe un jambon avec un couteau vous allez dire « attention ». On a évoqué sa personnalité, son grand-père mort dans des conditions étranges, noyé, alors qu'il était bon sportif, après avoir fait voté la Loi sur la presse... Faut-il rapprocher ça du cas d'un ministre trouvé noyé dans dix centimètres d'eau ?

Ce traumatisme familial lui a donné des valeurs. Il a quitté la gendarmerie, puis son poste de militaire des Forces Spéciales parce qu'on l'avait accusé d'avoir volé deux postes de radio et de les avoir vendus aux Russes ! Puis on s'est souvenu où étaient ces postes de radio, mais trop tard ».

« Stan Maillaud a donc quitté l'Armée ».

« Dans l'affaire Vincent, ce n'était pas une hypothèse, c'est l'enfant qui se plaignait à 11 ans, on n'a pas été le chercher. Quand Stan a accompagné la mère et l'enfant, la mère en avait la garde ! (...) Mais Stan n'a pas pu s'expliquer ».

« La mère avait pris un mois ferme pour n'avoir pas rendu l'enfant un week-end ! Et Stan était venu avec elle pour dire qu'il était avec l'enfant mais qu'il ne dirait pas où ». On l'a mis en garde-à-vue, j'ai mis 5 heures pour venir, mais au bout d'une heure il n'y avait plus de garde-à-vue, en 40 ans je n'ai jamais vu ça ... »

Puis Maître Joseph évoque le cas de Mme Véronique Thizy qui est présente dans la salle, enseignante, qui témoigne dans le reportage et qui a tenu à apporter de nouveau son témoignage en soutien à Mr Maillaud. Elle ne sera pas appelée à la barre pour témoigner. Maître Joseph lit ses mots : « En 2010 j'ai eu l'occasion de rencontrer Stan Maillaud et j'ai accepté de participer au reportage. En aucune façon il n'a été question d'enlever mes enfants ».

Cette maman est une enseignante qui n'a plus vu ses enfants depuis 2004, « mais que l'Éducation Nationale considère comme excellente professeure ». « Son dossier est bien, mais pour son affaire elle n'est pas bien » « Une situation difficile à appréhender ». « Je le remercie car mes enfants ont eu une autre version » écrit-elle.

L'avocat poursuit : « Le simple fait de se réunir constituerait l'intention ? » « Intention pour enlever ? Ce sont des élucubrations » (...) « Et si les avocats en grève disaient « et si on prenait le Procureur en otage ? Élucubrations ou intention ? »

« Après l'interpellation (de 2012) Stan Maillaud s'est enfui. Il a suffi d'un courrier de Maître Picotin (ndlr: qui assurait la défense de Mr Calluud lors du procès de 2018), pour déclencher l'ouverture d'une information par le parquet en moins de 8 jours».

Selon Maître Joseph, l'article 450-1 du code pénal n'est pas appliqué dans l'esprit du législateur : « ce n'est pas pareil de soustraire un enfant pour le rendre à sa mère ! Ce n'est pas pour demander une rançon ! (...) Stan Maillaud ne roule pas en Mercedes (...) Au Venezuela, on vit avec trois fois rien. Rien à voir avec certains présidents d'associations qui vivent dans des palaces ».

« Il n'y a au contraire chez Stan Maillaud aucun profit personnel »

Certes, il y a l'approche de Léa, mais à sa réponse « je n'ai pas de souvenir », il reste stupéfait et décide d'arrêter ». « Parfois les souvenirs sont enfouis »

« Quand on les contrôle, un mois plus tard, ils étaient partis pour une autre affaire, lourde ».

« Si des actes préparatoires avaient été faits en vue d'enlever les enfants, ça ne servait à rien : quand on regarde les déplacements en Août , en pleines vacances scolaires, on sait que tout aura changé à la rentrée ! Ça ne tient pas. On en vient à un procès d'intention ».

Maître Joseph se réfère ensuite à l'arrêt de la Cour d'Appel concernant Janett : « dans l'ordonnance, on lui interdit d'enquêter sur les réseaux pédo-satanistes et de diffuser des vidéos sur des questions liées à la pédophilie ».

Maître Joseph répète « La preuve n'est pas apportée de l'intention d'enlever les enfants, même s'il reconnaît la surveillance ».

« La loi de 2016 protège les lanceurs d'alerte ». « Quand mon client n'est pas sûr il le dit. Et même si. Je me mets à sa place. Il a vu des choses dans la gendarmerie et l'armée, il tombe sur le rapport de l'ONU, plus la maman, plus le rapport de la psy de l'association « Chemin Faisant » ... mais le recul du temps fait que l'enfant n'a pas été entendu »

Il poursuit : « On nous parle d'état de nécessité. Si j'entends derrière la porte : « au secours ! il va me tuer ! », je casse la porte mais c'était la télé, le Procureur ne me poursuivra pas. Sinon c'est de la non-assistance à personne en danger... Tout le monde a un choix. Si on ne fait rien, c'est délicat ».

« Il n'a jamais voulu enlever ces enfants. On a énormément exagéré les choses, on parle en tout et pour tout de 10 minutes passées avec Léa ».

« On dit que le père a eu peur, mais peur de quoi ? On a beaucoup dramatisé alors que Stan Maillaud ne voulait que médiatiser, comme pour l'affaire Vincent, le but étant de recueillir la parole de l'enfant et de la divulguer... C'est peut-être contestable. Mais les enlever, pour quoi faire ? La mère a tant souffert qu'elle a fini par en devenir malade. Qu'aurait-il fait des enfants ? A partir du moment où Léa ne se souvient de rien, on lâche. On ne publie que quand on est certain, mais la situation a changé entre temps, sinon ça n'aurait pas été publié. Vous n'avez pas la preuve formelle de l'intention d'enlever des enfants, c'est pourquoi je demande la relaxe » conclut Maître Joseph.

Dans le public, un homme clame, avant d'être sorti de la salle par la police : « Maître ! Vous avez oublié de dire que cet homme est détenu de manière illégale ! », faisant référence à l'extradition de Stan Maillaud par Interpol alors que sa procédure légale de demande d'asile politique au Venezuela n'était pas terminée.

Vers 20 heures, le mot de la fin est laissé à Stan Maillaud.

« En 2013, on a décidé de publier le reportage. J'avais changé d'opinion sur le dossier Gachadoat quand, en 2012, Janett a été mise en examen, quand j'ai vu le déferlement médiatique déclenché par le procureur Coindeau. Pour moi, c'est la preuve que ce que m'avait décrit Sandrine Gachadoat est vrai. J'ai changé de point de vue et m'en suis voulu d'avoir eu des doutes sur elle. Effectivement, il existe un acharnement judiciaire !

En 2012, j'ai subi une première vague de calomnie par voie de presse : mythomane, paranoïaque, radié de la gendarmerie pour ces raisons... Des mensonges pour créer un profil qui entre dans un scénario ».

Stan Maillaud rappelle qu'au 1er RPIMa (1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine) il a été diagnostiqué P1, « psychologiquement parfait ».

« Pour les souffrances de la famille Callaud, on fait un amalgame » continue Mr Maillaud, rappelant que la mère avait, elle, subi un traitement de choc en asile psychiatrique et qu'après on la traitait de désaxée. « Le mal fait à cette famille ne peut m'être imputé ». C'est moins le fait d'avoir « approché Léa pendant dix minutes » qui a été traumatisant que « la façon dont cette affaire a été déclenchée par la presse ». « Sans cela, ça aurait été moins traumatisant pour tout le monde et je n'aurais rien publié de mon côté ». Il conclut en disant que les choses se seraient passées différemment « si on avait protégé la présomption d'innocence et s'ils avaient voulu protéger les enfants ».

La séance a été levée vers 20h15.

## **DÉLIBÉRÉ & VERDICT:**

A la reprise, un cordon impressionnant d'une vingtaine de policiers équipés et armés se place entre la salle et les magistrats, ainsi que le long des murs et dans l'entrée, entourant l'assistance. Le public, encore nombreux, venu assister au délibéré a de nouveau été fouillé à l'entrée de la salle. Il y a cependant moins de monde dans la salle car nombreux sont ceux qui étaient venus de loin et ont dû reprendre la route, la salle n'est pas remplie.

Mme la présidente fait lecture du délibéré.

Christian Maillaud est reconnu coupable des faits d'association de malfaiteurs qui lui sont reprochés.

Il est condamné à une peine de quatre ans de prison ferme assortie d'une obligation de maintien en détention. Il a l'interdiction de venir dans le département de Charente Maritime pendant cinq ans. Les cahiers sont mis sous scellé.

Concernant les dommages et intérêts, il est condamné à verser 4 500 euros à Léa, 4 500 euros au père, 1 500 euros à chacun des deux autres enfants, et 1500 euros au titre de l'article 478-1 du Code de procédure pénale.

Stan Maillaud a 10 jours pour faire appel.

Huées du public à l'annonce du verdict, puis ovation pour Stan Maillaud qui est extrait de la salle par les policiers, après avoir fait des signes de remerciements au public.

**Source: <http://pedopolis.com/> / Article & pétition: [MONEYRANG.ORG](http://MONEYRANG.ORG)**